

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 12 + 3 procurations

Date de la convocation : 24/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Jean-Marc BOULANGER, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Serge ROMAIN, Jean-Philippe THOMASSIN, Sébastien COLIN, Julien BUJON, François SIEBERT, Patrick BOILEAU, Sébastien RASPADO, Aurélie BEUVELOT

Excusés : Michelle HUMBERT donne procuration à Patrick BOILEAU

Alexis LEGRAND donne procuration à Jean-Philippe THOMASSIN

André THOUVENIN donne procuration à Sébastien RASPADO

Jean-Philippe THOMASSIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé à l'**unanimité**.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Travaux forêt : programme de coupes 2023-2024/prestataires/ affouages et soumissions.
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Réflexion sur la ZA EnR (Zone d'Accélération des énergies renouvelables).

**DELIBERATION N°23-2023/ TRAVAUX FORET/PROGRAMME DE COUPES 2023-2024/
PRESTATAIRES/AFFOUAGES/SOUMISSIONS**

Considérant la rencontre avec le garde forestier et les propositions de la commission « Bois et Forêt » réunie le 18 octobre dernier,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

- D'exploiter les coupes 7-14-15
- De confier à la même entreprise l'abattage et le débardage, à savoir :
 1. Coupes 14-15 (environ 200 stères) à l'entreprise MAXIBOIS, aux tarifs de :
 - 11 € HT/ m³ pour le débardage
 - 11 € HT/ m³ pour l'abattage
 2. Coupe 7 (environ 120 stères) au CFPPAF de Mirecourt, aux tarifs de :
 - 11 € HT/ m³ pour le débardage
 - 11 € HT/ m³ pour l'abattage
- De fixer le tarif des affouages à 10 € le stère
- De vendre par soumission en lot le bois restant
- D'arrêter le délai d'exploitation au 31/10/2024.

**DELIBERATION N°24/2023 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à un recrutement.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2024.

Vu la déclaration de vacances de poste en date du 5 octobre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2024.
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'un contrat à durée déterminée de 2 ans renouvelables et à signer tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- La réflexion concernant l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables est ajournée en attendant les réunions publiques annoncées et une réunion de travail des conseillers municipaux.
- Dédommagement d'une locataire lié aux nuisances des travaux de la crèche :
Le conseil décide d'attribuer, à l'unanimité, à la locataire une carte cadeau d'un montant de 400 €.
- Récompense : cartes cadeaux :
Notre employé communal Jean-Jacques RENAULD a fait valoir ses droits à la retraite en date du 30 novembre 2023. Afin de remercier son dévouement, le conseil décide de lui offrir une carte cadeau à hauteur de 1 000 €.
Une prime de fin d'année d'un montant de 500 € est octroyée à Christelle VIRION.
Un colis sera offert à Patricia BIGARE.
- Prime de pouvoir d'achat :
Mise en place de cette prime créée par décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, pouvant être attribuée aux fonctionnaires et contractuels : le conseil demande l'avis au comité social territorial du centre de gestion. La prime pourra être instaurée par délibération.
- Droits de préemption :
La commune n'exerce pas son droit de préemption sur le bien situé 14 rue Saint-Martin.
- DOB 2024 (débat d'orientation budgétaire) :
Après avoir présenté les projets répertoriés par la commission travaux, qui s'est réunie le 18 novembre dernier, ceux-ci seront débattus lors du Budget 2024. Les conseillers ont pris acte du DOB 2024.

Questions diverses :

- Le devis de restauration de 2 vitraux établi par l'entreprise BASSINOT, d'un montant HT de 900 € est retenu à l'unanimité.

Ont signés au registre :
Jean-Marc BOULANGER
Maire

Jean-Philippe THOMASSIN
Secrétaire